

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 10 décembre (10/12/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 04 décembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

Madame GAYET est nommée secrétaire de séance.

40 – 10 décembre 2020

**40. Convention de mise à disposition d'un terrain d'environ 100 m2  
sis Chemin du calvaire à la commune de Moissac**

Rapporteur : Monsieur MOUILLERAC.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Règlement Départemental de Défense Extérieure contre l'Incendie (RDDECI), élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Tarn-et-Garonne (SDIS 82), approuvé par arrêté préfectoral en date du 14 mars 2017,

**Considérant** la nécessité pour la commune de mettre en œuvre la meilleure protection pour garantir la protection en matière d'incendie, si besoin en concluant des conventions avec les propriétaires privés,

**Considérant** la proposition de Monsieur Edouard BOURREAU de mettre à disposition gracieusement une partie d'environ 100 m<sup>2</sup> de son terrain cadastré section DO n° 774, sis 800 chemin du Calvaire, pour l'installation et l'aménagement d'un point d'eau incendie (PEI) avec citerne souple.

**Considérant** le projet de convention et le plan ci-annexés,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**ACCEPTE** cette proposition et remercie Monsieur BOURREAU,

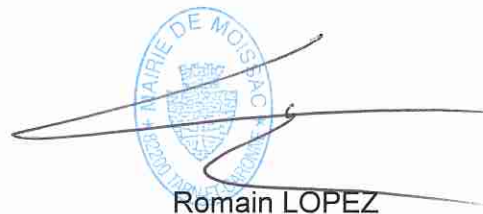
**DIT** que tous les frais d'aménagements sont à la charge de la commune conformément aux termes de la convention,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

Pour copie conforme

Moissac le 14 décembre 2020

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE MOISSAC' with a central emblem. A black ink signature is written across the stamp. Below the stamp, the name 'Romain LOPEZ' is printed in black.

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :